

Retard de remboursement de la TICPE

L'OTRE vient d'alerter la direction générale des douanes des retards constatées dans certaines régions concernant les demandes de remboursement de la TICPE pour les entreprises de transport routier de marchandises et de transport routier de voyageurs au titre du deuxième semestre de l'année 2016.

L'OTRE constate un allongement global des délais de remboursement, de un à deux mois en fonction des régions, qui impacte la trésorerie des entreprises.

Si les transporteurs bénéficient aujourd'hui d'un carburant professionnel par remboursement partiel de la TICPE sur le diesel, l'OTRE constate que cette pratique entraîne une avance de trésorerie supportée par les entreprises alors que les conditions de remboursement deviennent de plus en plus complexes. Tout ceci renforce la conviction de l'OTRE de voir s'instaurer un nouveau modèle de carburant professionnel, quelle que soit l'énergie utilisée, qui n'obère pas la trésorerie des entreprises.